



Calcul d'honoraire d'avocat

Par **Aix46**, le **24/01/2008** à **18:26**

Bonjour a tous,

J'ai engagé il y a quelques mois une procédure de divorce par consentement mutuel. Nous avons eu un premier RDV, puis nous avons reçu la requete que nous avons renvoyé signée il y a 15 jrs. Suite a un miracle ... nous avons décidé de stopper la procédure, j'en ai informé notre avocat qui a immédiatement noté l'arret de la procédure.

A titre d'honoraire, il me demande a juste titre de participer au travail déjà fourni par son cabinet.

Malgré qu'il ai fait un effort considerable sur le prix d'origine (2400€) je trouve quand même la note assez salée pour 1h30 de RDV et la rédaction d'une requete ! On tourne a 1200€

Quelle sont mes obligations envers lui a ce stade de la procedure ? Y a t'il un calcul particulier pour les honoraires si la procédure est abrégée ?

Merci de m'aider un peu, loin de moi l'idée de zapper le travail déjà effectué par le cabinet mais j'aimerais savoir si il exagère pas un peu la !!!

Merci d'avance

Aix, Just married

Par **jeetendra**, le **25/01/2008** à **18:52**

bonsoir, pour contester l'honoraire de l'avocat que vous jugez excessif vous devez adresser une reclamation en ce sens au bâtonnier du conseil de l'ordre dont releve l'avocat en cause, cela par lettre recommandée avec accusé de reception, cordialement